



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015**

Nombre de Conseillers municipaux :

| | |
|---------------------|------|
| En exercice | : 27 |
| Présents | : 26 |
| Absents | : 1 |
| Absents représentés | : 1 |
| VOTANTS | : 26 |

Secrétaire de séance :

Mme Lélia STADLER

L'an deux mille quinze, le vingt mars à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis au nombre de vingt-sept, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
Mrs Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS,
Mme Corinne BOURDON, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL,
M. Laurent HESSE, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Jocelyne THOUROT,
Mme Annick SAINT-MARS, M. Pierrick GARNIER, M. Dominique MUNERET, Mme Brigitte BARDINA, Mme Aline MERCIER, M. Thierry LOPEZ, M. Jérôme LENOIR, Mme Valérie GOURITEN, M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER, Mme Delphine MAZURE,
M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, Mme Sandrine POMMIER, M. Jean-François FOUCHER, Conseillers municipaux

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :

Mme Annick LHOSTE (pouvoir à Mme COME)

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

Désigné, à l'unanimité des votants, Mme Lélia STADLER, Secrétaire de Séance ;

Reçu lecture de l'ordre du jour ;

Accepté, à la majorité par 24 voix pour et 2 voix contre, la demande formulée par M. le Maire portant sur l'examen du point relatif à l'octroi de la protection fonctionnelle à huis clos ;

Approuvé, à l'unanimité des votants, les procès-verbaux des séances des 25 avril (1^{er} conseil) et 27 juin 2014, et reporté l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014 à la séance suivante ;

Accueilli Mme Jocelyne THOUROT, membre du Conseil municipal nouvellement installée, en remplacement de Mme Béatrice POUJOIS ;

- 1 - Désigné, à l'unanimité des votants, M. Dominique MUNERET en tant que délégué suppléant du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne (SITSE), par vote à main levée, après accord unanime de l'assemblée, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 2 - Pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 ;
- 3 - Décidé que le bois de chauffage issu de l'élagage effectué sur la commune sera distribué prioritairement aux foyers suivis par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), après examen des demandes, que l'excédent sera vendu à 40 euros / stère aux Morignacois et qu'un tarif préférentiel équivalent à 50 % du tarif pratiqué sera appliqué pour les agents communaux ;

- 4 - Pris acte du bilan 2014 des acquisitions, cessions et rétrocessions ;
- 5 - Autorisé M. le Maire à l'unanimité des votants à signer une convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année 2014, et tous les documents afférents ;
- 6 - Autorisé M. le Maire, à l'unanimité des votants, à solliciter les subventions pour la réalisation d'un diagnostic, afin de déterminer les causes des désordres constatés sur les sols et les murs de l'église de la Sainte Trinité, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi qu'auprès de partenaires compétents aux taux les plus élevés et à signer tous les documents afférents ;
- 7 - Adopté une motion à destination de M. le Préfet de l'Essonne, à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention, réaffirmant le principe de solidarité entre les communes et demandant que la représentation des communes au sein du Conseil communautaire de la CCESE, rendue possible suite à la promulgation de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015, soit appliquée ;
- 8 - M. le Maire ayant quitté la séance et confié la présidence à M. PEYRESAUBES, accepté à la majorité par 24 voix pour et 2 voix contre d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée par M. le Maire et un agent communal dans le cadre de poursuites pénales liées à l'exercice de leurs fonctions ;

Reçu une information sur :

- 1 - La lecture des décisions

| | | |
|-------|------------|--|
| 15-01 | 01/02/2015 | Convention d'occupation précaire d'un logement suite à un incendie |
|-------|------------|--|

- 2 - Le recensement des Marchés publics 2014

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a clos la séance à 23 heures 30.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny
Le 26 mars 2015

Le Maire,
Bernard DIONNET

Affiché le 27/03/2015